



FORMATION DES BÉNÉVOLES

Plan de formation

Intitulé : « La structure associative des enseignements artistiques aujourd'hui »

Objectifs :

- ✓ Connaître le milieu associatif et son fonctionnement
- ✓ Connaître les obligations et actualités juridiques
- ✓ Comprendre la place du bénévole au sein de l'association
- ✓ Comprendre le rôle, les missions du bénévole

Publics visés :

- ✓ Membre de bureau d'une structure associative des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre)
- ✓ Membre d'un conseil d'administration d'une structure associative des enseignements artistiques (musique, danse, théâtre).

Pédagogie :

Participative, s'appuyant sur les expériences des personnes et des intervenants.
Les échanges sont largement sollicités, et la conduite de projet est au cœur des objectifs.
Apport théorique, mise en situation... complètent ces échanges.

Finalités :

- ✓ Réaliser sa propre fiche de poste.
- ✓ L'organigramme des différents membres de l'association.
- ✓ Réaliser ou améliorer le projet d'établissement.

Durée de la formation : 3 jours

Lieu de la formation : Maison de la Culture et des Loisirs, Rue du Prieuré 49070 BEAUCOUZÉ (salle Callas)

Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives

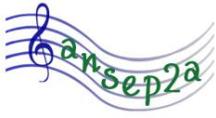
Siège Social : 12 Rue de l'Atlantique 44470 CARQUEFOU

Tél : 06 10 83 39 88 ou 02 53 78 12 37 - Mail : ansep2a@gmail.com

www.ansep2a.fr

Siret 494 018 880 000 18 ♦ APE 9499Z ♦ N° de déclaration d'activité 52 44 06259 44 ♦ N° INPI 14/4090997

Association d'intérêt général



PROGRAMME & PLANNING

Module 1 : Etude de la situation – Durée : 3h

- Présentation de la formation par l'ANSEP2A
- Présentation et situation de chaque bénévole
- La place des écoles associatives sur le territoire

Intervenant : **Monsieur Jean Pierre SIMON, Président de l'ANSEP2A**

Module 2 : Les principaux paramètres - Durée : 4h

- L'Association
- Statuts
- Règlements intérieurs
- Réglementations obligatoires
- Le Projet d'établissement garant du fonctionnement

Intervenant : **Monsieur Jean Pierre SIMON, Président de l'ANSEP2A**

Date : samedi 30 juin 2018

Module 3 : Place du bénévole - Durée : 3h

- Paramètres d'une école associative artistique
- Difficultés rencontrées et questionnement pour chaque administrateur
- Relation avec la Mairie, le Conseil Départemental...
Les tâches de chacun – Qui fait quoi ? Organigramme
Le Projet d'établissement et le projet pédagogique

Intervenant : **Monsieur Jean Pierre SIMON, Président de l'ANSEP2A**

Module 4 : Eléments Financiers – Durée : 4h

- Budgets Prévisionnel & Réel. Bilan
- convention collective. Contrat de travail et salaire
- Les différents financements possibles
- Comptabilité

Intervenant : **Monsieur Jean Pierre SIMON, Président de l'ANSEP2A**

Date : samedi 17 novembre 2018

Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives

Siège Social : 12 Rue de l'Atlantique 44470 CARQUEFOU

Tél : 06 10 83 39 88 ou 02 53 78 12 37 - Mail : ansep2a@gmail.com

www.ansep2a.fr

Siret 494 018 880 000 18 ♦ APE 9499Z ♦ N° de déclaration d'activité 52 44 06259 44 ♦ N° INPI 14/4090997

Association d'intérêt général



Module 5 : Perspectives – Durée : 7h

- Travail à mettre en place dans sa propre structure
- Création d'un réseau entre association. Echanges
- Gestion d'une équipe pédagogique
Relation avec le coordinateur les professeurs et les autres salariés
Le travail d'équipe
- Le projet pédagogique et de formation de chaque enseignant
- Réponses aux questions diverses
- Bilan de la formation avec le Conseil Départemental

Intervenant : Monsieur Jean Pierre SIMON, Président de l'ANSEP2A

Date : samedi 8 décembre 2018

Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives

Siège Social : 12 Rue de l'Atlantique 44470 CARQUEFOU

Tél : 06 10 83 39 88 ou 02 53 78 12 37 - Mail : ansep2a@gmail.com

www.ansep2a.fr

Siret 494 018 880 000 18 ♦ APE 9499Z ♦ N° de déclaration d'activité 52 44 06259 44 ♦ N° INPI 14/4090997

Association d'intérêt général